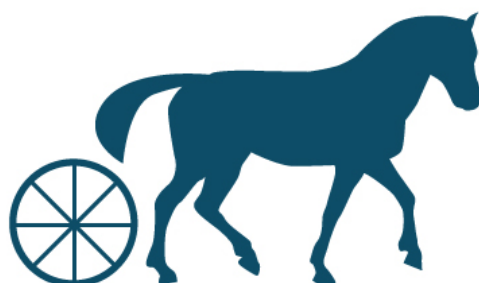




société
HIPPIQUE
FRANÇAISE

ATTELAGE



RÈGLEMENT

épreuves jeunes chevaux & poneys

2021

Avec rectificatifs applicables au 1^{er} janvier 2021

Société Hippique Française
261 rue de Paris
93100 Montreuil
www.shf.eu

Secrétariat technique
01.53.59.31.31
contact@shf.eu





8. ÉPREUVES D'APTITUDE À L'ATTELAGE

81	CONDITIONS DE PARTICIPATION	3
81.1	JEUNES CHEVAUX/PONEYS AUTORISÉS	3
81.1.1	<i>Races autorisées</i>	3
81.1.2	<i>Qualification – Participation</i>	3
81.2	MENEURS ET GROOMS	3
81.3	VOITURES	3
82	ÉPREUVES RÉGIONALES.....	4
82.1	CIRCUIT FORMATION.....	4
82.1.1	<i>Epreuve Formation 1.....</i>	4
82.1.2	<i>Epreuve Formation 2.....</i>	4
82.1.2.2.1	<i>Barème et ordre de passage</i>	4
82.1.2.2.2	<i>Terrain et parcours</i>	5
82.2	CIRCUIT QUALIFICATION	5
82.2.1	<i>Dressage</i>	5
82.2.2	<i>Maniabilité.....</i>	5
82.3	RESULTATS.....	6
82.3.1	<i>Circuit Formation</i>	6
82.3.2	<i>Circuit Qualification</i>	6
82.4	JURY	7
84	ÉPREUVES LABEL	7
85	ÉPREUVES LABEL NATIONALES	7
85.1	DEROULEMENT	7
85	FINALES NATIONALES.....	7
85.1	QUALIFICATION A LA FINALE	7
85.2	DEROULEMENT	7
85.3	CHAMPIONNAT FORMATION.....	8
85.4	CHAMPIONNAT QUALIFICATION	8
86	ANNEXES.....	9
86.1	MODELE DE PARCOURS DE MANIABILITE FORMATION 1.....	9
86.2	MODELE DE PARCOURS DE MANIABILITE FORMATION 2 ET QUALIFICATION 1 ^{ERE} ANNEE.....	10
86.3	MODELE DE PARCOURS DE MANIABILITE QUALIFICATION 2 ^{EME} ANNEE	11
86.4	MODELE DE PARCOURS DE MANIABILITE FORMATION 2, QUALIFICATION 1 ET QUALIFICATION 2	11
86.5	MODELE DE PARCOURS DE MANIABILITE FINALE SHF FORMATION 2, QUALIFICATION 1 ET QUALIFICATION 2	12
86.6	TABLEAU DES NORMES TECHNIQUES DES DIFFERENTS TESTS.....	13
86.7	NOTES TECHNIQUES : ORIENTATIONS SUR LE JUGEMENT DES ÉPREUVES DU CIRCUIT QUALIFICATION	14



Les épreuves d'Attelage jeunes chevaux sont considérées comme faisant partie du Cycle Libre.

81 CONDITIONS DE PARTICIPATION

81.1 Jeunes chevaux/poneys autorisés

81.1.1 Races autorisées

Se reporter à l'article 31.2 du Règlement Général.

81.1.2 Qualification – Participation

Les chevaux/poneys doivent être inscrits sur la liste SHF sur www.shf.eu

Ils concourent, sans distinction de race, sur 4 épreuves :

Circuit Formation :

- **Epreuve Formation 1** : épreuve d'aptitude à l'attelage, épreuves ouvertes aux chevaux de sang, trait et poneys de 3 à 6 ans **durant toute la saison, mais réservée aux chevaux de 3 et 4 ans lors de la finale.**
- **Epreuve Formation 2** : épreuve d'aptitude à l'attelage, épreuves ouvertes aux chevaux de sang, trait et poneys de 4 à 6 ans

Aucun cheval ne pourra participer à des épreuves de Formation 1 deux années consécutives.

Circuit Qualification :

- **Epreuve Qualification 1ère année** : épreuves ouvertes aux chevaux de sang, trait et poneys de 4 à 6 ans
- **Epreuve Qualification 2^{ème} année** : épreuves ouvertes aux chevaux de sang, trait et poneys de 4 à 6 ans
L'alternance entre les épreuves Qualification et Formation est autorisée.

Un cheval de trait né à l'étranger est considéré comme cheval de sang et concourt donc dans les épreuves réservées aux chevaux de sang.

Un équidé peut participer aux épreuves Formation 1, en début de saison, puis opter pour les épreuves de Formation 2. Le cheval ne pourra alors plus participer aux épreuves Formation 1.

Aucun cheval ne pourra participer à un même niveau d'épreuves de Qualification deux années consécutives.

Les jeunes chevaux désignés ci-dessus sont présentés individuellement.

81.2 Meneurs et grooms

Ces épreuves sont ouvertes aux meneurs titulaires d'un galop 4 d'attelage (minimum) et d'une licence de compétition attelage Pro, Amateur et/ou Club. La voiture doit transporter obligatoirement, pendant chacun des tests un groom. Les grooms doivent être titulaires d'une licence club (pas de galop d'attelage exigé).

L'âge minimum du meneur et du groom est spécifié dans l'article 35.2.1 du Règlement Général.

Tenue :

- Le port du casque est obligatoire à la fois pour le meneur et pour le groom sur les aires de détente et sur les différents tests des épreuves F1, F2, Q1 et Q2 ;
- se reporter au Règlement F.F.E. Attelage pour les épreuves de Dressage et Maniabilité.

81.3 Voitures

Pour le test de maniabilité, les voitures doivent présenter une voie extérieure (largeur prise à l'essieu arrière) de 140 cm **(138 cm toléré)** ;

En cas de largeur de voiture insuffisante des « roues cages » doivent être utilisées pour donner la voie.

Les voitures équipées de roues à pneumatique sont autorisées.

Pour les poneys mesurant 130 cm et moins, la largeur de voie extérieure de 125 cm est autorisée.

En maniabilité, pour toutes les catégories il est obligatoire que le siège du coéquipier soit central.

REMISE EN ORDRE et DANGEROUSITÉ

Un jeune cheval/poney ayant une attitude dangereuse pendant un des tests (cheval qui tape dans la voiture, qui embarque, qui se pointe), est disqualifié. (En aucun cas, il ne peut continuer le concours). Cette décision relève du Président du jury. Elle ne doit pas être considérée comme une sanction, mais comme une mise en garde contre la dangerosité de l'animal. Dans tous les cas, il faudra inciter le meneur à reprendre les bases du dressage.

82.1 Circuit Formation

Les épreuves sont destinées à mettre en valeur les aptitudes naturelles des chevaux/poneys, à apprécier leurs modèles, à évaluer leur éducation pour toutes les activités d'attelage, à travers la qualité du dressage de base et leur facilité d'utilisation.

82.1.1 **Epreuve Formation 1**

L'épreuve se déroule sur une carrière plate de dressage de 80 m x 40 m.

Toutefois, à titre exceptionnel et pour faciliter l'organisation de concours sur certains sites, l'épreuve de dressage pourra se dérouler sur une carrière de 70 m x 35 m ou sur une carrière de 100 m x 40 m. Les dimensions de la carrière doivent être publiées dans l'avant-programme.

Les tribunes de jury doivent être en retrait d'au moins 5 m par rapport à la lice. Le jury devra être situé en A ou en C à discrétion.

La zone prévue pour le public doit être éloignée d'au moins 10 m par rapport à la lice.

Les tests sont notés sur 100 points.

Le meneur déroule le parcours imposé où seront jugés la franchise, la souplesse, la liberté, la régularité des allures, la facilité d'utilisation de l'équidé et la capacité à franchir les portes de maniabilité dans l'ordre des numéros de portes.

Ce parcours s'effectue sans temps imparti ; la note finale sera composée des notes de dressage (sur 100 points) diminuée des pénalités de maniabilité (3 points par balle renversée).

Le parcours doit être dessiné en respectant le tracé imposé en Annexes, article 86.1. L'écartement des portes sera de + 50 cm par rapport à la voie de roue des voitures (Indications préconisées, qui peuvent être ajustées par le chef de piste en accord avec le Président du jury en fonction du terrain).

En cas d'erreur de parcours sur la reprise, le Président de jury sonne, le meneur reprend là où il y a eu l'erreur mais il n'y a pas de pénalités.

82.1.2 **Epreuve Formation 2.**

82.1.2.1 **Dressage**

L'épreuve se déroule sur une carrière plate de dressage de 80 m x 40 m.

Le texte de la reprise Formation 2 est disponible sur www.shf.eu

Toutefois, à titre exceptionnel et pour faciliter l'organisation de concours sur certains sites, l'épreuve de Dressage pourra se dérouler sur une carrière de 70 m x 35 m ou sur une carrière de 100 m x 40 m. Les dimensions de la carrière doivent être publiées dans l'avant-programme.

Les tribunes de jury doivent être en retrait d'au moins 5 m par rapport à la lice.

La zone prévue pour le public doit être éloignée d'au moins 10 m par rapport à la lice.

Les tests sont notés sur 100 points.

En cas d'erreur de parcours sur la reprise, le Président de jury sonne, le meneur reprend là où il y a eu l'erreur mais il n'y a pas de pénalités.

82.1.2.2. **Maniabilité**

82.1.2.2.1 **Barème et ordre de passage**

L'épreuve se déroule sur un parcours au barème officiel (3 points par balle tombée, 5 points pour la 1^{ère} désobéissance, 10 points pour la 2^{ème} désobéissance, élimination pour la 3^e désobéissance et 0,5 point par seconde de temps dépassé). Le Chef de piste et le Président du jury décideront en commun la vitesse imposée (220 m/mn à 230 m/mn pour les Formation 2) ; ils l'afficheront avec le plan du parcours avant la reconnaissance officielle.

Les points de pénalité sont déduits des points positifs du Dressage.

82.1.2.2.2 Terrain et parcours

Le parcours doit se dérouler sur un terrain plan et entretenu d'au moins 80 m x 40 m.

La distance minimum entre deux portes simples est de 20 m.

Le parcours doit être composé de 16 obstacles sur une longueur de 700 m maximum.

La finale se déroulera sur les distances maxima.

Le parcours doit comporter :

- un zigzag de 3 ou 4 portes numérotées et complétées avec des lettres A, B, C, D pour chaque porte. Les quilles intérieures sont alignées et espacées d'au moins 12 m ;
- 2 fois 1/4 de volte de 10 m de rayon (courbe mesurée sur les quilles intérieures des portes) répartis si possible aux deux mains et non successifs ;

Le parcours peut être dessiné par le Chef de piste en respectant les normes ci-dessus, soit reproduire le modèle décrit en paragraphe 84.2.

L'écartement des portes est de + 30 cm (par rapport à la voie de roue des voitures) jusqu'à la Finale Nationale incluse (Indications préconisées, qui peuvent être ajustées par le chef de piste en accord avec le Président du jury en fonction du terrain).

Il peut comporter des portes à écartement réduit : l'écartement des portes simples peut être réduit de 5 cm. Des cônes ou des balles d'une couleur différente sont utilisés pour les matérialiser.

82.2 Circuit Qualification

Les épreuves sont destinées à mettre en valeur les aptitudes naturelles des chevaux/poneys, à apprécier leurs modèles, à évaluer leur potentiel et à vérifier et compléter leur formation de base.

La formation des jeunes chevaux se déroulent dans le cadre d'épreuves régionales réparties au niveau national.

Les épreuves du circuit qualification jeunes chevaux, se déroulent sur deux tests : Dressage et Maniabilité.

82.2.1 Dressage

Les textes des reprises de Qualification 1^{ère} et 2^{ème} année sont disponibles sur www.shf.eu

La reprise doit se dérouler sur un terrain plan et entretenu d'au moins 80 m x 40 m.

Toutefois, à titre exceptionnel et pour faciliter l'organisation de concours sur certains sites, l'épreuve de Dressage pourra se dérouler sur une carrière de 70 m x 35 m ou sur une carrière de 100 m x 40 m. Les dimensions de la carrière doivent être publiées dans l'avant-programme.

Les tribunes de jury doivent être en retrait d'au moins 5 m par rapport à la lice.

La zone prévue pour le public doit être éloignée d'au moins 10 m par rapport à la lice.

Les tests sont notés sur 100 points.

82.2.2 Maniabilité

82.2.2.1 Barème et ordre de passage

L'épreuve se déroule sur un parcours au barème A (3 points par balle tombée, 5 points pour la 1^{ère} désobéissance, 10 points pour la 2^{ème} désobéissance, élimination pour la 3^e désobéissance et 0,5 point par seconde de temps dépassé). Le Chef de piste et le Président du jury décideront en commun la vitesse imposée (220m/mn à 230 m/mn pour les Qualification 1^{ère} année et 220 m/mn à 240 m/mn pour les Qualification 2^{ème} année) ; ils l'afficheront avec le plan du parcours avant la reconnaissance officielle.

Les points de pénalité sont déduits des points positifs du Dressage.

82.2.2.2 Terrain et parcours

Le parcours doit se dérouler sur un terrain plan et entretenu d'au moins 80 m x 40 m.

La distance minimum entre deux portes simples est de 20m.

82.2.2.3 Maniabilité pour chevaux en Qualification 1^{ère} année

Le parcours doit être composé de 16 obstacles sur une longueur de 700 m maximum.

La finale se déroulera sur les distances maxima.

Le parcours doit comporter :

- un zigzag de 3 ou 4 portes numérotées et complétées avec des lettres A, B, C, D pour chaque porte. Les quilles intérieures sont alignées et espacées d'au moins 12 m ;
- 2 fois 1/4 de volte de 10 m de rayon (courbe mesurée sur les quilles intérieures des portes) répartis si possible aux deux mains et non successifs ;

Le parcours peut être dessiné par le Chef de piste en respectant les normes ci-dessus, soit reproduire le modèle décrit en paragraphe 84.2.

L'écartement des portes est de + 30 cm (par rapport à la voie de roue des voitures) jusqu'au 30 juin inclus puis de + 20 cm à partir du 1^{er} juillet jusqu'à la Finale Nationale incluse (Indications préconisées, qui peuvent être ajustées par le chef de piste en accord avec le Président du jury en fonction du terrain).

Il peut comporter des portes à écartement réduit : l'écartement des portes simples peut être réduit de 5 cm. Des cônes ou des balles d'une couleur différente sont utilisés pour les matérialiser.

82.2.2.4 Maniabilité pour chevaux en Qualification 2^{ème} année

Le parcours doit être composé de 20 obstacles maximum sur une longueur de **800 m** maximum.

La finale se déroulera sur les distances maxima.

Le parcours doit comporter :

- 2 zigzags (un à main droite et un à main gauche) de 3 ou 4 portes numérotées et complétées avec des lettres A, B, C, D pour chaque porte. Les quilles intérieures sont alignées et espacées d'au moins 12 m ;
- 4 fois 1/4 de volte de 10 m de rayon, deux à main gauche et deux à main droite et non successifs (courbe mesurée sur les quilles intérieures des portes) ;

Le parcours peut être dessiné par le Chef de piste en respectant les normes ci-dessus, soit reproduire le modèle décrit en paragraphe 84.3.

L'écartement des portes est de + 20 cm (par rapport à la voie de roue des voitures) ; (Indications préconisées, qui peuvent être ajustées par le chef de piste en accord avec le Président du jury en fonction du terrain).

Il peut comporter des portes à écartement réduit : l'écartement des portes simples peut être réduit de 5 cm. Des cônes ou des balles d'une couleur différente sont utilisés pour les matérialiser.

82.3 Résultats

Un jeune cheval/poney ayant une attitude dangereuse pendant un des tests (cheval qui tape dans la voiture, qui embarque, qui se pointe), est **disqualifié**. (En aucun cas, il ne peut continuer le concours).

Cette décision relève du Président du jury. Elle ne doit pas être considérée comme une sanction, mais comme une mise en garde contre la dangerosité de l'animal. Dans tous les cas, il faudra inciter le meneur à reprendre les bases du dressage.

82.3.1 Circuit Formation

Formation 1 :

Une 1^{ère} prime est attribuée aux jeunes chevaux/poneys ayant obtenu un total de points ≥ 60

Une 2^{ème} prime est attribuée aux jeunes chevaux/poneys ayant obtenu un total de points ≥ 50 et < 60

Formation 2 :

Une 1^{ère} prime est attribuée aux jeunes chevaux/poneys ayant obtenu un total de points ≥ 60

Une 2^{ème} prime est attribuée aux jeunes chevaux/poneys ayant obtenu un total de points ≥ 50 et < 60

82.3.2 Circuit Qualification

- Une 1^{ère} prime est attribuée aux jeunes chevaux/poneys ayant obtenu, à l'issue du Dressage et du parcours de maniabilité un total de points ≥ 62
- Une 2^{ème} prime est attribuée aux jeunes chevaux/poneys ayant obtenu, à l'issue du Dressage et du parcours de maniabilité un total de points ≥ 52 et < 62

Le montant des primes correspondant à chaque niveau sera publié en début d'année sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

82.4 Jury

Le jury doit être composé d'au moins deux juges. Le Président du jury doit figurer sur la liste publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu et/ou sur SHF Info des juges agréés par la S.H.F. pour les épreuves d'attelage. Le ou les assesseurs sont désignés sous la responsabilité de l'organisateur et du Président du jury, ils sont habilités par la S.H.F. ou de niveau fédéral national minimum.

Dans la mesure du possible, le jugement doit être collectif pour toutes les épreuves. En dressage, les juges se placent en C et travaillent comme une équipe, ils donnent les notes conjointement et remplissent un seul protocole. Si l'organisation ne permet pas le jugement collégial, les juges se placent en C, E et/ou B ; chaque juge remplit un protocole, la note finale sera la moyenne des protocoles.

Le chef de piste est désigné sous la responsabilité de l'organisateur et du Président du jury et s'engage à construire les pistes dans le respect du présent règlement.

84 EPREUVES LABEL

84.1 Déroulement

Le déroulement des Epreuves LABEL est identique à celui des épreuves régionales. Les présidents de ces concours sont désignés par la SHF. Ils sont au nombre de 4 pour l'ensemble du territoire. Ces concours sont prévus pour les participants qui souhaitent optimiser la préparation de leur finale. Ils serviront également de support à la formation des juges SHF.

Le montant des primes correspondant à chaque niveau sera publié en début d'année sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

85 FINALES NATIONALES

85.1 Qualification à la Finale

Finales Formation :

Pour participer à la Finale nationale de Formation 1, le jeune cheval doit avoir participé, sans élimination ni abandon, depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours, à 3 épreuves dont au minimum à une épreuve de Formation 1.

Pour participer à la Finale nationale de Formation 2, le jeune cheval doit avoir participé, sans élimination ni abandon, depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours, à 3 épreuves dont au minimum à une épreuve de Formation 2.

Finales Qualification :

Pour participer à la Finale nationale Qualification, le jeune cheval doit avoir obtenu depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours, au moins deux primes, dont une première.

Si un cheval est qualifié à la fois en Formation et en Qualification, il devra s'engager sur la finale de Qualification.

Un même cheval peut participer à la finale jusqu'à 4 années consécutives :

Exemple : 3 ans : F1 / 4 ans : F2 / 5 ans : Q1 / 6 ans : Q2

85.2 Déroulement

~~Le déroulement des Finales Formation et Qualification est identique à celui des épreuves régionales.~~

Le déroulement des Finales Formation est le suivant, avec un classement pour chaque catégorie :

- Une finale Formation 1 réservée aux chevaux de 3 et 4 ans (sans classement d'âge et sans distinction de race)
- Une finale Formation 2 tous chevaux confondus (sans classement d'âge et sans distinction de race)

Le déroulement des Finales Qualification est le suivant :

~~Une finale Qualification 1^{ère} année et Qualification 2^{ème} année avec un classement pour chaque catégorie suivante :~~

- Une finale Qualification 1 avec un classement par catégorie d'équidés (chevaux de sang, poneys et chevaux de trait)
- Une finale Qualification 2 tous chevaux confondus (sans classement d'âge et sans distinction de race)

85.3 Championnat Formation

Championnat Formation 1 & 2

Les jeunes chevaux sont classés en fonction des points positifs obtenus selon le barème suivant qui ne varie pas selon la catégorie d'âge.

- Les 3 jeunes chevaux/poneys ayant obtenu, à l'issue du dressage et du parcours de maniabilité le plus de points sont classés ELITE
- Les 3 jeunes chevaux/poneys suivants sont classés EXCELLENT
- Les 3 jeunes chevaux/poneys suivants sont classés TRES BON

En F1 : En cas d'ex-aequo, les chevaux seront départagés sur les points de pénalité de la maniabilité. En cas de nouvel ex-aequo, les jeunes chevaux seront départagés en fonction de la note de « facilité d'utilisation ».

En F2 : En cas d'ex-aequo les chevaux/poneys seront départagés sur les points **de dressage ; s'il y a encore égalité, le temps réalisé sur la maniabilité sera décisif.**

Le montant des primes correspondant à chaque niveau sera publié en début d'année sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

Classement Finale Nationale :

Tous âges et tous types d'équidés confondus. Tous les partants sont conviés à la remise des prix mais seuls 1/3 des partants seront récompensés attelés et les autres à pied et au minimum les 3 Elite et 3 Excellent attelés.

Selon le nombre de participants, la SHF se réserve le droit de ne faire un seul ou plusieurs classements et enveloppes de dotation par catégorie de types d'équidés.

85.4 Championnat Qualification

Les jeunes chevaux sont classés en fonction des points positifs obtenus selon le barème suivant qui ne varie pas selon la catégorie d'âge.

- Sont classés ÉLITE ATTELAGE les jeunes chevaux/poneys ayant obtenu, à l'issue du dressage et du parcours de maniabilité un total de points ≥ 70
- Sont classés EXCELLENT ATTELAGE les jeunes chevaux/poneys ayant obtenu, à l'issue du dressage et du parcours de maniabilité un total de points < 70 et ≥ 64 ;
- Sont classés TRÈS BON ATTELAGE les jeunes chevaux/poneys ayant obtenu, à l'issue du dressage et du parcours de maniabilité un total de points < 64 et ≥ 58 .

Pas de prime pour les jeunes chevaux/poneys ayant obtenu, à l'issue du dressage et du parcours de maniabilité un total de points < 58

En cas d'ex-aequo les chevaux/poneys **sur les points de dressage ; s'il y a encore égalité, le temps réalisé sur la maniabilité sera décisif.**

Le montant des primes correspondant à chaque niveau sera publié en début d'année sur le site de la S.H.F. www.shf.eu.

Classement Q1 et Q2 :

Tous âges et tous types d'équidés confondus. Tous les partants sont conviés à la remise des prix mais seuls 1/3 des partants ou au minimum tous les ELITE seront récompensés attelés et les autres à pied. Les meilleurs de chaque catégorie (chevaux de sang, trait, poneys) seront également conviés à la remise des prix.

Seuls les équidés classés ELITE peuvent accéder au titre de champion.

Selon le nombre de participants, la SHF se réserve le droit de ne faire un seul ou plusieurs classements et enveloppes de dotation par catégorie de types d'équidés.

86.1 Parcours imposé de maniabilité Formation 1

SHF :

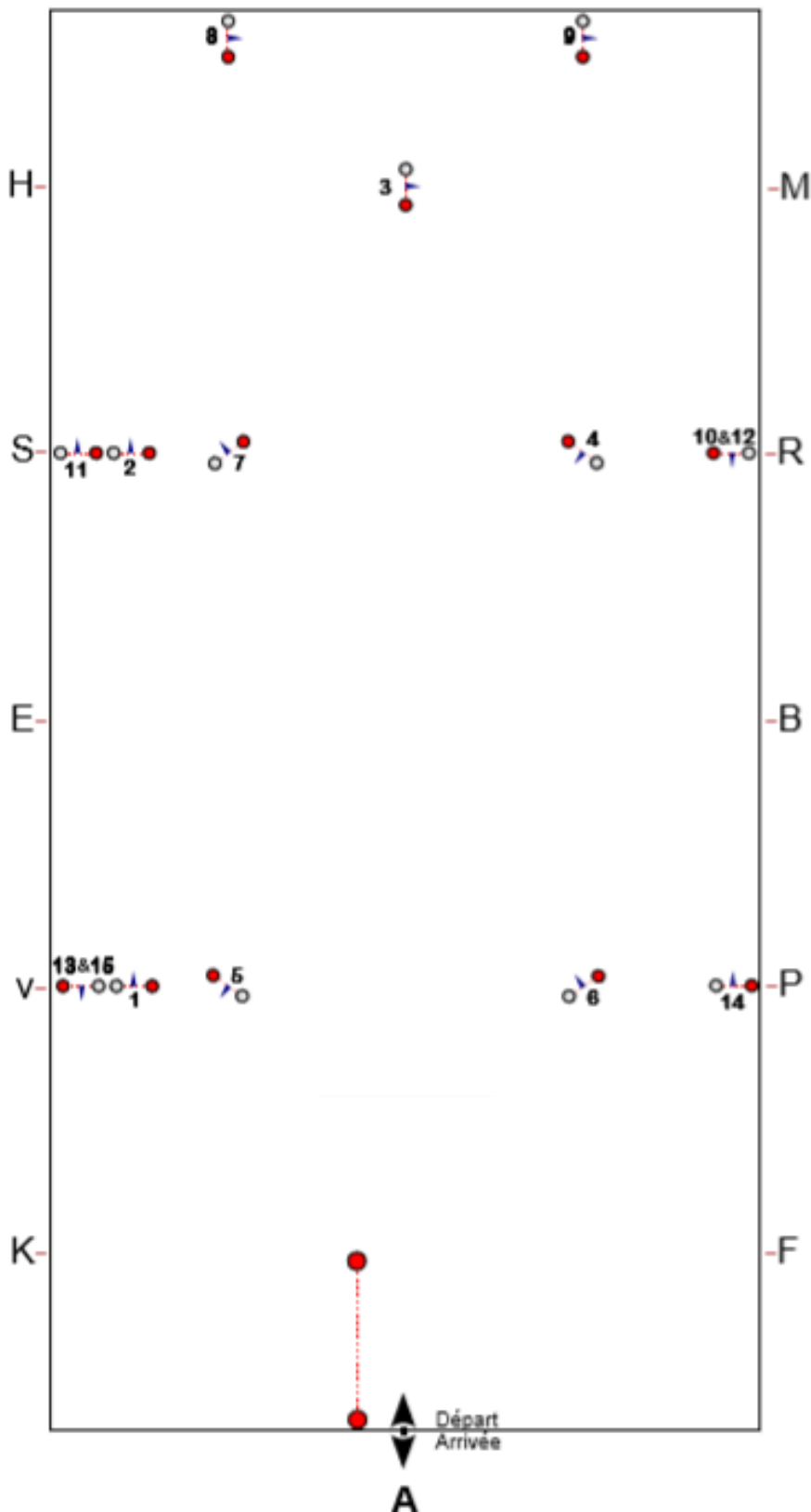
EPREUVE DE LABELLISATION ATTELAGE
TEST DRESSAGE

JEUNES CHEVAUX FORMATION 1

C

JURY EN A OU C

Carrière
80 m X 40 m
15 PORTES



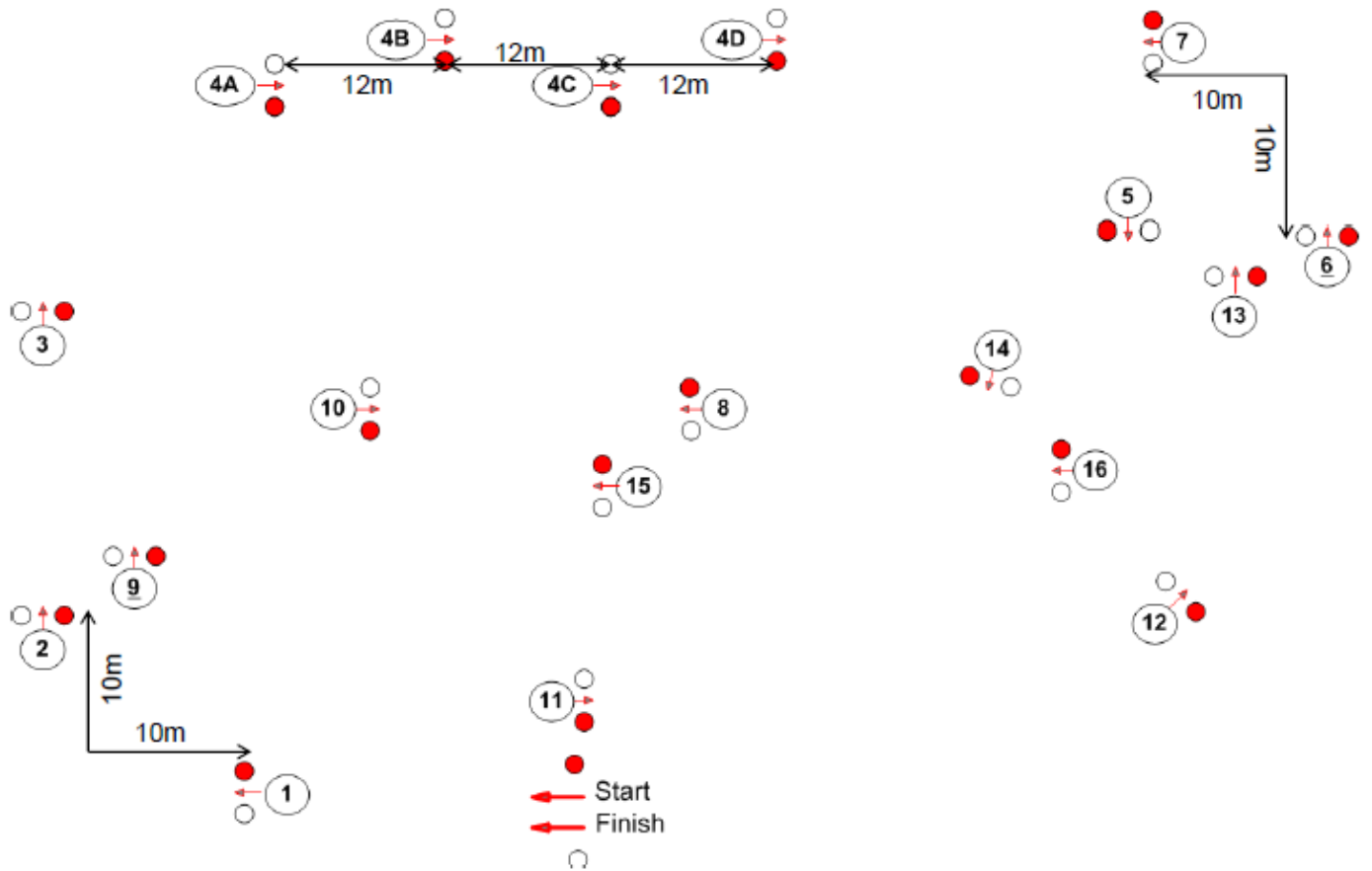
86.2 Modèle de parcours de maniabilité Formation 2 et Qualification 1^{ère} année



société
HIPPIQUE
FRANÇAISE

2021

Modèle de parcours Formation 2 et Qualification 1ère Année 16 Portes



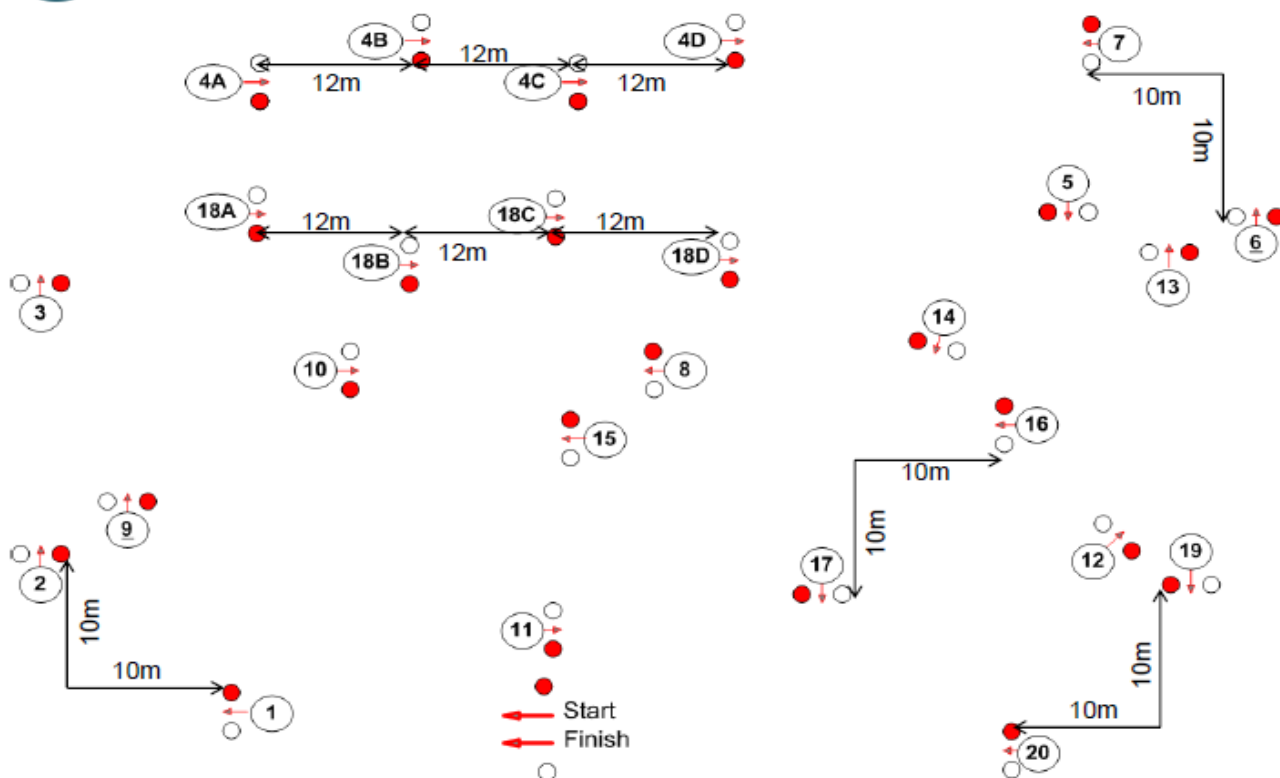
86.3 Modèle de parcours de maniabilité Qualification 2^{ème} année



société
HIPPIQUE
FRANÇAISE

2021

Modèle de parcours Qualification 2^{ème} Année 20 Portes



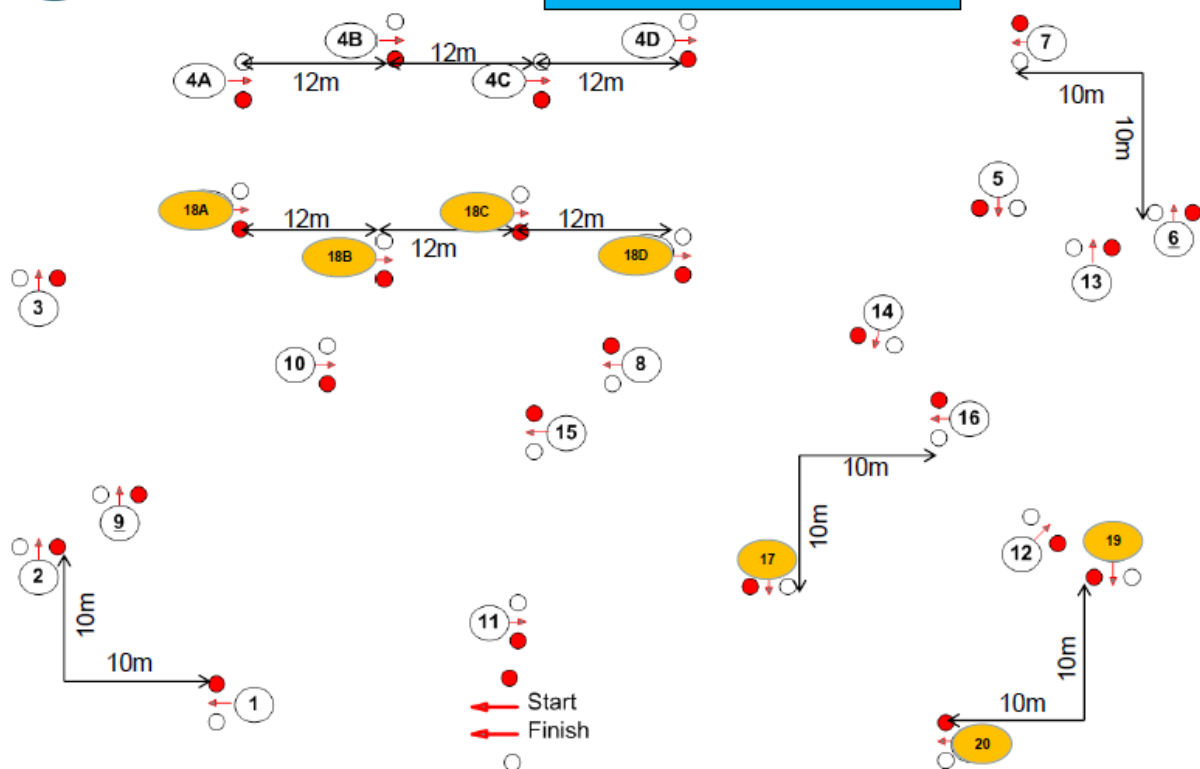
86.4 Modèle de parcours de maniabilité Formation 2, Qualification 1 et Qualification 2



société
HIPPIQUE
FRANÇAISE

2021

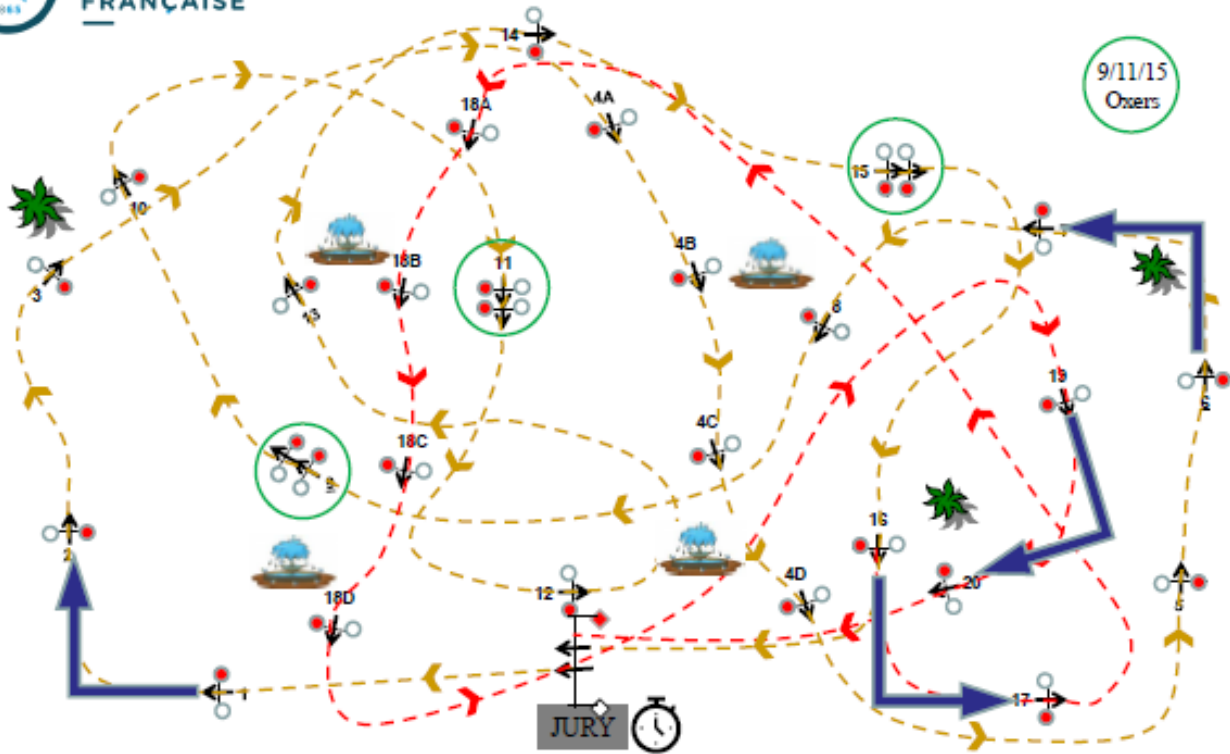
**Modèle de parcours Formation 2,
Qualification 1 et Qualification 2**




FINALE SHF ATTELAGE



F2/Q1 16 portes du N°1à16
Q2 20 portes du N°1à20

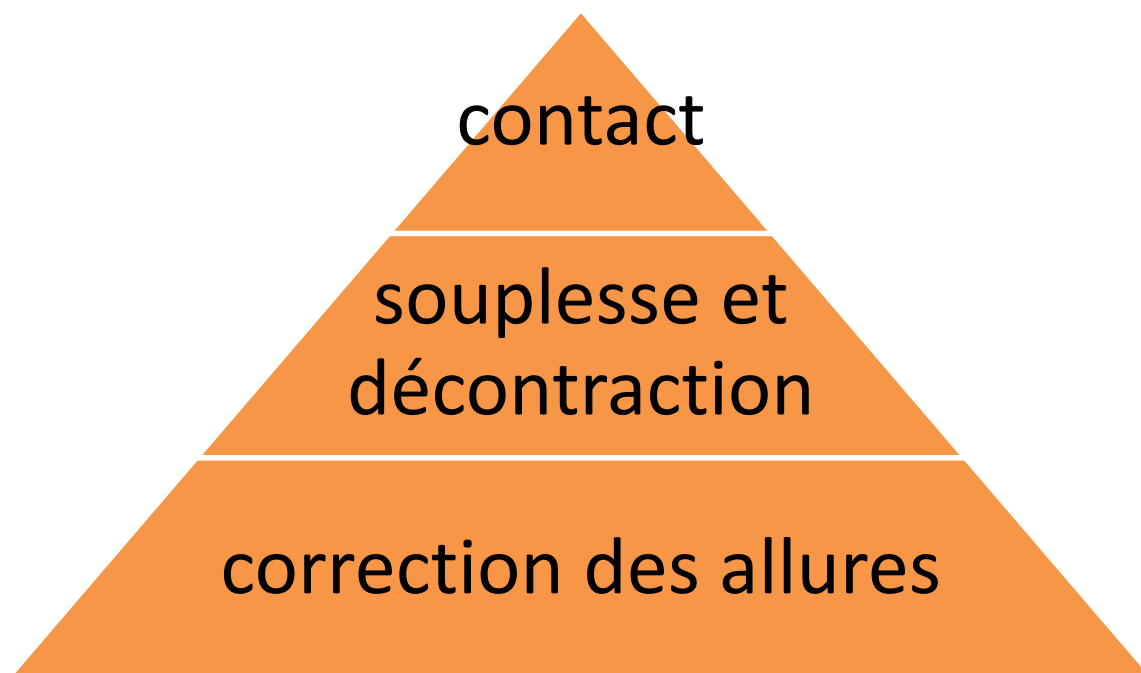


2021 Attelage Normes techniques des différents tests				
DRESSAGE				
	Formation 1	Formation 2	Qualification 1	Qualification 2
Reprises Carrière 80X40 avec possibilité 100X40 ou autre 70X35	Test dressage Jeunes chevaux Formation 1 Dressage/maniabilité	Test dressage Jeunes chevaux Formation 2	Test dressage Jeunes chevaux 1ère année Qualification	Test dressage Jeunes chevaux 2ème année Qualification
Maniabilité (Normes Maxi)				
Distance		700m	700m	800m
		La distance du Départ à la 1ere porte et de la dernière porte à l'Arrivée doit d'être dans la fourchette mini 20m et maxi 40m		
		La distance minimum entre 2 portes simples est de 20 m		
		La distance minimum entre 2 portes d'un ZigZag est de 12 m		
Cheval		220 à 230m/mn	220 à 230m/mn	220 à 240m/mn
Poney				
Trait				
Nombre d'obstacle	15	16	16	20
Nombre de combinaisons, portes écartement réduit, portes à option, Oxers		Combinaison:1 (ZigZag 3ou4 portes) 3 portes écart réduit, 2 portes à option, 2 Oxers	Combinaison:1 (ZigZag 3ou4 portes) 3 portes écart réduit, 2 portes à option, 2 Oxers	Combinaison:2 (ZigZag 3ou4 portes) 3 portes écart réduit, 2 portes à option, 3 Oxers
1/4 de volte 10m de rayon		1droite/1gauche	1droite/1gauche	2:droite/2gauche
Largeur des portes	Par rapport à la voie de la voiture +50	Par rapport à la voie de la voiture +30	Par rapport à la voie de la voiture +30 jusqu'au 30 Juin inclus puis de +20 à partir du 1er Juillet	Par rapport à la voie de la voiture +20

86.7 NOTES TECHNIQUES : ORIENTATIONS SUR LE JUGEMENT DES ÉPREUVES DU CIRCUIT QUALIFICATION

Afin de juger au mieux ces épreuves destinées aux jeunes équidés il faudra se rappeler les critères fondamentaux ainsi que l'échelle de progression :

allures/souplesse/contact/propulsion/rectitude/rassembler, dont les trois premiers points, qui constituent les bases, doivent être particulièrement respectés :



Le développement des bases est primordial et va permettre d'obtenir des allures correctes, la souplesse, la décontraction ainsi que la qualité du contact qui résulte de la confiance et de la compréhension entre le cheval et son meneur.

1) Les allures devront être régulières :

- on observera le rythme propre à chaque allure : 2 temps au trot, 4 temps au pas, 3 temps au galop
- La cadence est propre à chaque cheval, elle doit rester stable et régulière dans chaque allure et va en déterminer la régularité.
- La qualité des allures doit être un des premiers critères à observer !

L'activité des postérieurs va assurer la qualité des allures en développant suffisamment d'énergie pour obtenir franchise et amplitude.

2) La souplesse et la décontraction se manifestent par :

- l'aisance des mouvements
- l'élasticité des foulées
- La décontraction : des oreilles dressées, une bouche perméable et fermée, une respiration calme, un regard confiant, une queue qui ne « fouaille » pas.
- La souplesse : un dos élastique avec un bon engagement des postérieurs, des incurvations justes, une encolure non figée.

La souplesse et la décontraction permettent au jeune cheval de se déplacer librement et de répondre aux demandes de son meneur.

3) Le contact

Il doit être l'expression de la confiance EQUIDE/MENEUR. Il est la base de la soumission et de la légèreté.

Les indices d'un bon contact sont :

- Un cheval qui vient bien sur la main, avec un chanfrein un peu en avant de la verticale.
- Une bouche calme et décontractée : le contact doit être « moelleux ».
- Une nuque perméable qui est le point le plus haut de l'encolure

- Une encolure qui sait s'étendre vers le bas et en avant, sans perte d'équilibre, en fonction des allures.

L'équilibre implique l'engagement des postérieurs, un dos souple, un soutien de l'avant main.

4) L'attitude du jeune cheval

Le jeune cheval doit être :

- Calme et confiant : il réagit bien aux demandes du meneur
- Franc et régulier dans ses allures : on veillera à bien observer la régularité et la franchise des différentes allures demandées : le jeune cheval doit se montrer actif et à l'écoute.
- En équilibre : il répond avec souplesse aux demandes (transitions, changement de main) tout en restant stable et symétrique.

Le rôle du meneur est primordial pour la conduite du jeune cheval, le dressage sera progressif et nuancé.

Le jeune cheval doit absolument avoir confiance en la main de son meneur, il sera ainsi à même d'obéir sans résistance.

Une reprise bien déroulée sera le gage d'un dressage bien mené et devra nous montrer les aptitudes du jeune équidé :

Calme, souplesse, engagement, régularité, activité seront les critères d'évaluation pour juger le dressage du jeune cheval.

Le « potentiel » devra mettre en évidence :

- les capacités du jeune cheval à évoluer dans sa discipline
- la qualité de sa locomotion : allures et impulsion
- Sa soumission : obéissance et acceptation du mors (contact)
- son équilibre : engagement et soutien, dos souple qui travaille

5) Les défauts

Le juge sanctionnera particulièrement :

- les chevaux enfermés
- refusant le contact
- contre incurvés
- sous impulsion
- au dos creux
- fuyant la main soit en s'enfermant soit en relevant la tête
- ouvrant la bouche
- secouant l'encolure
- dont les allures sont précipitées, étriquées, instables.